



**EURALYS**

**Euralys Syndicat Intercommunal**  
*Acteur au cœur de l'eurométropole*

103 rue de Lille, BP 20124, 59431 Halluin CEDEX  
t 03 20 28 19 61 f 03 20 28 19 62  
contact@euralys.eu [www.euralys.eu](http://www.euralys.eu)

## **Délibération n° 2017-4 du 11 janvier 2017 portant cession de biens mobiliers au CCAS de Tourcoing**

L'an deux-mille-dix-sept, le onze janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Comines, salons d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 5 janvier 2017.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (12) :

- Annie Bosquart, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deûlémont ;
- Anne-Sophie Facon-Allayes, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deûlémont ;
- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- Yves Lefebvre, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Paul Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Bernard Parez, suppléant d'Yvon Pétronin, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Jacques Veroone, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque (à M<sup>me</sup> Bosquart).

Absents excusés (2) :

- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deûlémont ;
- Yvon Pétronin, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton.

Présents non-votants (5) :

- Franck Undi, suppléant d'Annie Bosquart, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud.

## Délibération n° 2017-4 du 11 janvier 2017 portant cession de biens mobiliers au CCAS de Tourcoing

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, en particulier son article L. 3112-1 ;  
Vu les statuts d'Euralys, notamment leur article 2 ;  
Vu sa délibération n° 2016-14 du 8 septembre 2016 relative à la dissolution d'Euralys ;

Considérant qu'Euralys a pour compétence la création et la gestion d'un centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) ; que le CLIC de la Vallée de la Lys, service d'Euralys, a été mis en place et ouvert au public en 2010 ; que, compte tenu non seulement de la volonté du Département de réduire le nombre de CLIC par des fusions, mais aussi de la dissolution prochaine d'Euralys, il a été convenu de fusionner le CLIC de la Vallée de la Lys et le CLIRPA (Tourcoing) pour créer le « Relais autonomie Lys-Tourcoing » porté par le CCAS de Tourcoing ;

Considérant par conséquent que, sur sa demande, le personnel d'Euralys affecté au CLIC de la Vallée de la Lys a été muté vers le CCAS de Tourcoing le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; que la mise en œuvre des missions du « Relais autonomie Lys-Tourcoing » nécessite la reprise par le CCAS de Tourcoing de plusieurs biens mobiliers du CLIC de la Vallée de la Lys ; que, selon le code général de la propriété des personnes publiques, les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public peuvent être cédés entre elles à l'amiable, sans déclassement préalable, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>.** — Les biens mobiliers recensés dans la liste ci-annexée sont cédés au centre communal d'action sociale de Tourcoing au titre de sa mission « CLIC/Relais autonomie » qu'il met en œuvre sur le territoire d'Euralys.

**Article 2.** — Ces biens sont cédés contre un montant de 1 €.

Transmis en préfecture le 24 JAN. 2017

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY